

09 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 juin 2004

Sûretés financières

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers.

L'avant-projet a pour objet de transposer, en droit belge, une directive européenne (*) concernant les contrats de garantie financière. Il assure également le succès économique potentiel de cette transposition en prévoyant les compléments nécessaires en matière fiscale. Ces dispositions doivent avoir une influence positive sur le coût, la gestion des risques et la stabilité financière du marché de crédit en particulier et plus généralement des marchés financiers. Elles permettront de continuer à agrandir le centre financier pour le "back office" en Belgique. (*) directive 2002/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>